

Maîtrise qualifiante en enseignement secondaire - 2091

RESPONSABLE :

Aline Niyubahwe
819 762-0971 poste 2232

SCOLARITÉ :

60 crédits, Deuxième cycle

GRADES :

Maître en éducation

OBJECTIFS :

Ce programme permettra aux titulaires d'un baccalauréat disciplinaire dans le domaine du français ou des mathématiques et ayant un lien d'emploi attesté avec un centre de services scolaires d'acquérir des connaissances dans le domaine de la pédagogie, de la didactique et de la formation en milieu de pratique, et de développer leurs compétences professionnelles en s'appuyant sur des expériences en enseignement. Il vise l'atteinte des treize compétences identifiées dans le Référentiel de compétences professionnelles en enseignement (MEES, 2020) en vue de l'obtention du brevet délivré par le ministère de l'Éducation du Québec. À la lumière des données probantes en éducation, les étudiantes et étudiants dans ce programme s'initieront aux méthodes d'intervention dans le milieu de l'enseignement et seront appelés à mettre en place les stratégies pédagogiques et didactiques les plus efficaces en classe. Ils seront encouragés à assurer le suivi nécessaire à leur application adéquate afin de garantir aux élèves un enseignement de qualité et à analyser leur pratique professionnelle de façon systématique, en s'engageant activement dans un processus de développement professionnel. Leurs compétences et connaissances en pédagogie et en didactique seront mobilisées dans le cadre d'un projet intégrateur d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat disciplinaire comprenant un minimum de 45 crédits de cours de premier cycle pertinents à la discipline à enseigner au secondaire, soit le français, soit les mathématiques avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3.

S'agissant de disciplines à enseigner au secondaire, un comité de sélection se réservera le droit de s'assurer de la qualité de la formation dans le domaine du français et des mathématiques. Une propédeutique de cours de niveau baccalauréat pourra être proposée à l'étudiante ou à l'étudiant, le cas échéant.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté dans la discipline concernée avec un centre de services scolaire ou un équivalent (Attestation d'expérience pertinente au sein d'un établissement scolaire québécois (rémunérée ou non rémunérée)).

Études hors Québec

Être détentrice ou détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un BAC+4) réussi avec une moyenne de 12/20, ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. La candidate ou le candidat doit avoir réussi un minimum de 45 crédits dans une discipline étroitement liée au profil de formation (français ou mathématiques).

S'agissant de disciplines à enseigner au secondaire, un comité de sélection se réservera le droit de s'assurer de la qualité de la formation dans le domaine du français et des mathématiques. Une propédeutique de cours de niveau baccalauréat pourra être proposée à l'étudiante ou à l'étudiant, le cas échéant.

L'étude comparative du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sera exigée de toutes les candidates et tous les candidats qui ont réalisé des études de premier cycle universitaire à l'extérieur du Québec.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté dans la discipline concernée avec un centre de services scolaire ou un équivalent (Attestation d'expérience pertinente au sein d'un établissement scolaire québécois (rémunérée ou non rémunérée)).

(Ces conditions d'admission pour des étudiantes et étudiants ayant réalisé leurs études hors Québec sont tirées intégralement du document de programme de la maîtrise qualifiante de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)).

Tous les candidats et candidates doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français

de l'UQAT. Ceux et celles détenant déjà un grade d'une université francophone sont exemptés de se soumettre à un test de français lors de leur admission.

PLAN DE FORMATION :

Français

Trimestre 1

EPIG2 Test diagnostique de français (0 cr.) *
EDU6510A L'enseignement efficace : fondements et pratiques (3 cr.) *
EDU7101 Introduction à la profession enseignante (3 cr.) *

Trimestre 2

EDU6011A Gestion efficace des comportements (3 cr.) *
FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 cr.)
STA7201 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires I (3 cr.) (EDU7101 et EDU6510A) *

Trimestre 3

EDU6055 Système éducatif québécois et profession enseignante (3 cr.) *
EDU7102 Développement de l'adolescent et agir enseignant (3 cr.) *

Trimestre 4

DID7411 Didactique du français : lecture et écriture au secondaire (3 cr.)

Trimestre 5

EDU6026 Didactique de la littératie (3 cr.) *
STA8501 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires II (3 cr.) *

Trimestre 6

TED6501 Exploitation du numérique à des fins pédagogiques (3 cr.) *

Trimestre 7

DID8111 Didactique du français : grammaire et orthographe au secondaire (3 cr.)
EDU6024 Pratiques évaluatives en contexte scolaire (3 cr.) *

Trimestre 8

DID8211 La compétence numérique en classe de français au secondaire (3 cr.)
EDU6037 Hétérogénéité des élèves et pratiques inclusives (3 cr.)

Trimestre 9

DID8311 Didactique de l'oral et travail enseignant (3 cr.)
EDU7004 Difficultés d'enseignement et d'apprentissage en français au secondaire (3 cr.) *

Trimestre 10

STA8911 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires III (6 cr.) *

Trimestre 11

EDU8501 Analyse réflexive de sa pratique professionnelle (3 cr.)
EDU8502 Rapport d'intervention (3 cr.)

Mathématiques

Trimestre 1

EPIG2 Test diagnostique de français (0 cr.) *
EDU6510A L'enseignement efficace : fondements et pratiques (3 cr.) *
EDU7101 Introduction à la profession enseignante (3 cr.) *

Trimestre 2

EDU6011A Gestion efficace des comportements (3 cr.) *
FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 cr.)
STA7201 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires I (3 cr.) (EDU7101 et EDU6510A) *

Trimestre 3

EDU6055 Système éducatif québécois et profession enseignante (3 cr.) *
EDU7102 Développement de l'adolescent et agir enseignant (3 cr.) *

Trimestre 4

DID7421 Introduction à la didactique des mathématiques (3 cr.)

Trimestre 5

DID7422 Introduction à la didactique de la science et de la technologie au secondaire (3 cr.)

STA8501 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires II (3 cr.) *

Trimestre 6

TED6501 Exploitation du numérique à des fins pédagogiques (3 cr.) *

Trimestre 7

DID8121 Didactique de l'algèbre et de la probabilité (3 cr.) (DID7421)

EDU6024 Pratiques évaluatives en contexte scolaire (3 cr.) *

Trimestre 8

DID8221 La compétence numérique en classe de mathématiques au secondaire (3 cr.)

EDU6037 Hétérogénéité des élèves et pratiques inclusives (3 cr.)

Trimestre 9

DID8321 Didactique de la géométrie et de la statistique (3 cr.) (DID7421)

EDU7005 Difficultés d'enseignement et d'apprentissage en mathématiques au secondaire (3 cr.) *

Trimestre 10

STA8911 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires III (6 cr.) *

Trimestre 11

EDU8501 Analyse réflexive de sa pratique professionnelle (3 cr.)

EDU8502 Rapport d'intervention (3 cr.)

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Le cours EDU8502 Rapport d'intervention doit être suivi en concomitance avec le cours EDU8501 Analyse réflexive de sa pratique professionnelle.

Le cours STA7201 Stage d'enseignement au secondaire et séminaires I est suivi en concomitance avec le cours EDU6011A Gestion efficace des comportements.

Pour s'inscrire au cours STA8501, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours STA7201.

Pour s'inscrire au cours STA8911, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours STA8501.

MODALITÉS RELATIVES AU TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ÉCRIT POUR L'ENSEIGNEMENT (TECFÉE)

Au premier trimestre de son admission dans le programme, l'étudiante ou l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de compétence linguistique qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français et, ainsi, orienter le développement de sa compétence. Le seuil de réussite est établi à 75 %.

Quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, l'étudiante ou l'étudiant a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique, à la fin de la deuxième session de son programme (12 crédits ou l'équivalent) et selon la programmation déterminée par le comité de programme. Ce cours d'un crédit est hors programme.

L'étudiante ou l'étudiant n'ayant pas respecté l'obligation de suivre le cours FRA1149 tel que précisé précédemment ne sera pas recommandé pour une passation du TECFÉE.

Au plus tôt, à la fin de la deuxième session d'études (12 crédits ou l'équivalent) et avec l'autorisation de la direction du programme, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques. Cette première passation est obligatoire. Le seuil de réussite fixé pour chacun des deux volets du test est de 70 % pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement secondaire, concentrations français et mathématiques. Si les deux volets du test (rédaction et code linguistique) sont réussis, l'étudiante ou l'étudiant poursuit normalement son programme.

L'étudiante ou l'étudiant ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau FRA2241 Grammaire du français avant de pouvoir être recommandé par la direction du programme pour une autre passation du test de certification.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets lors de la première passation, la poursuite dans le programme est assujettie aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le début du deuxième stage ou l'équivalent pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement secondaire, concentrations français et mathématiques.

- Dans le cas d'un deuxième échec du test de certification, l'étudiante ou l'étudiant devra suivre un second cours de mise à niveau en français écrit choisi dans la banque de cours offerts à l'UQAT (FRA2242 Rédaction et révision de textes;

FRA1125 Orthographe; FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire) ou à l'Université TÉLUQ ou dans toute autre université (en études hors établissement).

- L'étudiante ou l'étudiant qui n'y est pas parvenu après la troisième passation sera assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du programme de maîtrise rencontrera l'étudiante ou l'étudiant pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, l'étudiante ou l'étudiant est suspendu de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, l'étudiante ou l'étudiant ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

Il y a trois passations annuelles du TECFÉE. À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu dans les locaux réservés à cet effet aux dates fixées par la direction du module des sciences de l'éducation en collaboration avec le Centre d'évaluation du rendement en français (CÉFRANC). L'autorisation de la direction du module est requise pour chacune d'entre elles.

Modalités relatives aux stages

Les stages doivent être réalisés avec un seuil minimum de 70% de tâche dans la discipline du français ou des mathématiques, selon la concentration choisie.

Pour le premier stage, selon la réalité de l'étudiante ou de l'étudiant : (1) un contrat d'engagement à temps plein ou à temps partiel (70 % de tâche ou plus) avec un centre de services scolaire entraîne une prise en charge totale de la classe pour une période de 20 jours ouvrables consécutifs; (2) un contrat d'engagement de 60 à 69 % entraîne une prise en charge de 23 jours ouvrables consécutifs; (3) un contrat d'engagement de 40 à 59% entraîne une prise en charge de 28 jours ouvrables consécutifs; (4) un contrat d'engagement de 20 à 39 % entraîne une prise en charge de 31 jours ouvrables consécutifs; (5) une étudiante ou un étudiant qui obtient un contrat de moins de 20 % ou qui fait de la suppléance occasionnelle, ou encore qui est sans contrat d'engagement en enseignement de la discipline du français ou des mathématiques, obtient nécessairement un placement de stage avec une ressource enseignante associée et nécessite une prise en charge progressive totalisant une période de 20 jours ouvrables consécutifs.

Pour le deuxième stage, selon la réalité de l'étudiante ou de l'étudiant : (1) un contrat d'engagement à temps plein ou à temps partiel (70 % de tâche ou plus) avec un centre de services scolaire entraîne une prise en charge totale de la classe pour une période de 35 jours ouvrables consécutifs; (2) un contrat d'engagement de 60 à 69 % entraîne une prise en charge de 38 jours ouvrables consécutifs; (3) un contrat d'engagement de 40 à 59 % entraîne une prise en charge de 43 jours ouvrables consécutifs; (4) un contrat d'engagement de 20 à 39 % entraîne une prise en charge de 46 jours ouvrables consécutifs; (5) une étudiante ou un étudiant qui obtient un contrat de moins de 20 % ou qui fait de la suppléance occasionnelle, ou encore qui est sans contrat d'engagement en enseignement de la discipline du français ou des mathématiques obtient nécessairement un placement de stage avec une ressource enseignante associée et nécessite une prise en charge progressive totalisant une période de 35 jours ouvrables consécutifs.

Pour le troisième stage, selon la réalité de l'étudiante ou de l'étudiant : (1) un contrat d'engagement à temps plein ou à temps partiel (70 % de tâche ou plus) dans un centre de services scolaire entraîne une prise en charge totale de la classe pour une période de 55 jours ouvrables consécutifs; (2) un contrat d'engagement de 60 à 69 % entraîne une prise en charge de 58 jours ouvrables consécutifs; (3) un contrat d'engagement de 40 à 59 % entraîne une prise en charge de 63 jours ouvrables consécutifs; (4) un contrat d'engagement de 20 à 39 % entraîne une prise en charge de 66 jours ouvrables consécutifs; (5) une étudiante ou un étudiant qui obtient un contrat de moins de 20 % ou qui fait de la suppléance occasionnelle, ou encore qui est sans contrat d'engagement en enseignement de la discipline du français ou des mathématiques obtient nécessairement un placement de stage avec une ressource enseignante associée et nécessite une prise en charge progressive totalisant une période de 55 jours ouvrables consécutifs.